

En 2023, la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) s'élève à 249,0 milliards d'euros, soit 8,8 % du PIB. Elle augmente de 5,2 % après une hausse de 4,0 % en 2022. Soutenue par la consommation de médicaments et les soins hospitaliers, la CSBM accélère en volume en 2023 (+3,9 % après +1,9 % en 2022). Le prix de la CSBM ralentit en 2023 (+1,2 % après 2,0 % en 2022), un niveau sensiblement inférieur à l'inflation de l'ensemble de l'économie.

En 2023, la CSBM accélère sur tous les postes

En 2023, la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) accélère (+5,2 % après +4,0 %) pour s'établir à 249,0 milliards d'euros (*tableau 1*), soit une dépense moyenne de 3 660 euros par habitant. Cette évolution est due à la fois à une hausse des prix (+1,2 %) et du volume (+3,9 %).

Entre 2010 et 2019, la croissance de la CSBM s'élevait en moyenne à 2,0 % par an. Elle était intégralement portée par celles des volumes, les prix reculant légèrement sur la période. En 2020, la CSBM a augmenté de 1,2 %, la hausse des prix (+6,2 %), tirée par les mesures de soutien au secteur de la santé, ayant plus que compensé la baisse en volume (-4,5 %) liée à la crise. En 2021, la reprise d'activité (+7,8 %) est liée quasi intégralement au fort rebond de la CSBM en volume (+8,2 %). Elle ralentit en 2022 (+4 %), mais reste dynamique, tirée à la fois par les volumes et les prix.

La CSBM comprend :

- la consommation de soins hospitaliers, y compris la totalité des honoraires perçus par les médecins libéraux en établissement privé, les consultations externes en établissement public et les médicaments et biens médicaux en sus consommés en établissement (*graphique 1*), pour 49,1 % du total (fiche 2) ;

- la consommation de soins ambulatoires, c'est-à-dire les soins médicaux et paramédicaux en cabinet libéral, en dispensaire, les dépenses de laboratoires de biologie médicale, les cures thermales ainsi que les transports sanitaires, pour 29,0 % du total (fiches 4 à 11) ;
- la consommation de biens médicaux en ambulatoire pour 21,9 % du total dont 13,4 % pour la consommation de médicaments (fiche 12) et 8,5 % pour la consommation de dispositifs médicaux (fiches 14 et 15).

À l'inverse, la CSBM ne comprend pas les dépenses de prévention. En particulier, elle ne comprend donc ni les dépenses de tests, ni les dépenses de vaccination engagées dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

En 2023, la part de la CSBM dans le PIB diminue légèrement de 0,1 point à 8,8 %¹. La part de la CSBM dans la consommation effective des ménages diminue de 0,5 point par rapport à l'année précédente ; elle atteint 12,5 % en 2023. Ces ratios demeurent à un niveau plus élevé qu'avant la crise sanitaire de 2020, bien qu'ils se rapprochent du niveau de 2019 (8,6 % pour le PIB et 12,5 % pour la consommation effective).

¹ Le PIB augmente de 6,3 % en valeur en 2023 (après +5,9 % en 2022).

Tableau 1 Consommation de soins et de biens médicaux

En millions d'euros courants

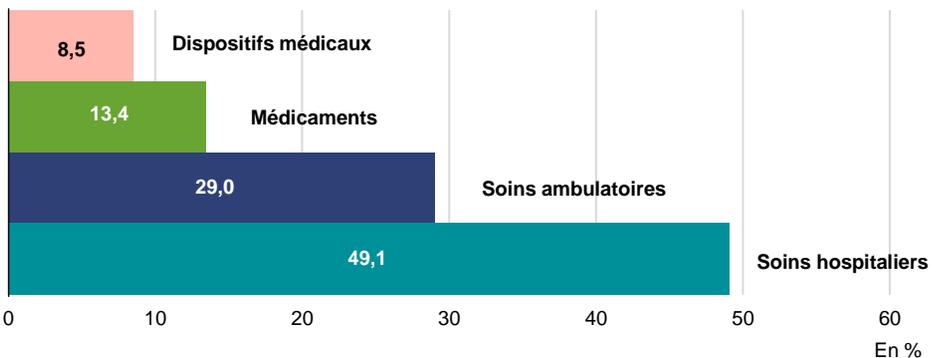
| | 2013 | 2021 | 2022 | 2023 | Évolution 22/23 (en %) | Contribution 2023 (en points) |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Soins hospitaliers | 87 395 | 110 697 | 115 530 | 122 148 | 5,7 | 2,8 |
| Secteur public | 66 805 | 85 020 | 88 914 | 93 738 | 5,4 | 2,0 |
| Secteur privé | 20 590 | 25 677 | 26 616 | 28 410 | 6,7 | 0,8 |
| Soins ambulatoires¹ | 53 674 | 66 072 | 68 365 | 72 248 | 5,7 | 1,6 |
| Soins de médecins et de sages-femmes | 20 449 | 24 045 | 25 048 | 26 179 | 4,5 | 0,5 |
| Soins d'auxiliaires médicaux | 12 391 | 17 245 | 17 642 | 18 700 | 6,0 | 0,4 |
| Soins dentaires | 11 859 | 14 272 | 14 701 | 15 473 | 5,3 | 0,3 |
| Laboratoires de biologie médicale | 4 301 | 4 643 | 4 567 | 4 782 | 4,7 | 0,1 |
| Transports sanitaires | 4 334 | 5 645 | 6 105 | 6 763 | 10,8 | 0,3 |
| Cures thermales | 340 | 222 | 302 | 350 | 16,0 | 0,0 |
| Biens médicaux | 45 692 | 50 843 | 52 852 | 54 569 | 3,2 | 0,7 |
| Médicaments | 31 581 | 30 846 | 32 420 | 33 415 | 3,1 | 0,4 |
| Dispositifs médicaux ² | 14 111 | 19 996 | 20 433 | 21 154 | 3,5 | 0,3 |
| Ensemble | 186 760 | 227 611 | 236 747 | 248 964 | 5,2 | 5,2 |
| CSBM (en % du PIB) | 8,8 | 9,1 | 8,9 | 8,8 | | |
| CSBM (en % de la consommation effective des ménages) | 12,6 | 13,2 | 13,0 | 12,5 | | |
| Évolution (en %) | 2,0 | 7,8 | 4,0 | 5,2 | | |
| Dont volume (en %) | 2,0 | 8,2 | 1,9 | 3,9 | | |
| Dont prix (en %) | 0,0 | -0,4 | 2,0 | 1,2 | | |

1. Dans les comptes de la santé, les soins ambulatoires recouvrent l'ensemble des soins et services de santé réalisés en ville. Ils excluent notamment les honoraires en cliniques privées.

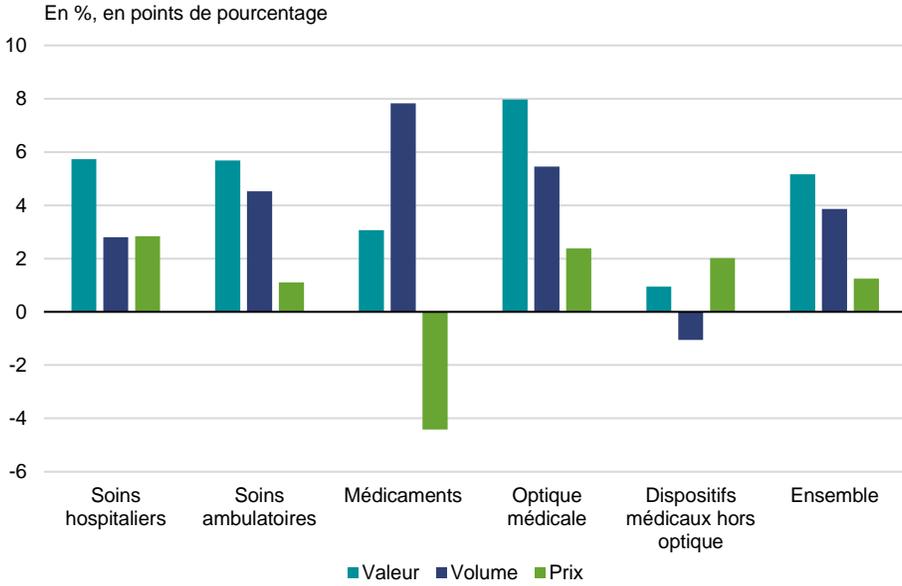
2. Optique, orthèses, prothèses, véhicules pour personnes handicapées physiques, aliments, matériels, pansements.

Lecture > En 2023, la CSBM progresse de 5,2 % ; les soins hospitaliers augmentent de 5,7 % en un an et contribuent pour 2,8 points à l'évolution de la CSBM en 2023.

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 1 Structure de la CSBM en 2023

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 2 Taux de croissance en valeur, volume et prix pour les principaux postes de la CSBM en 2023

Lecture > En 2023, la consommation de soins ambulatoires augmente de 5,7 % en valeur. Cette hausse provient d'une augmentation de la consommation en volume de 4,5 % et de son prix de 1,1 %.

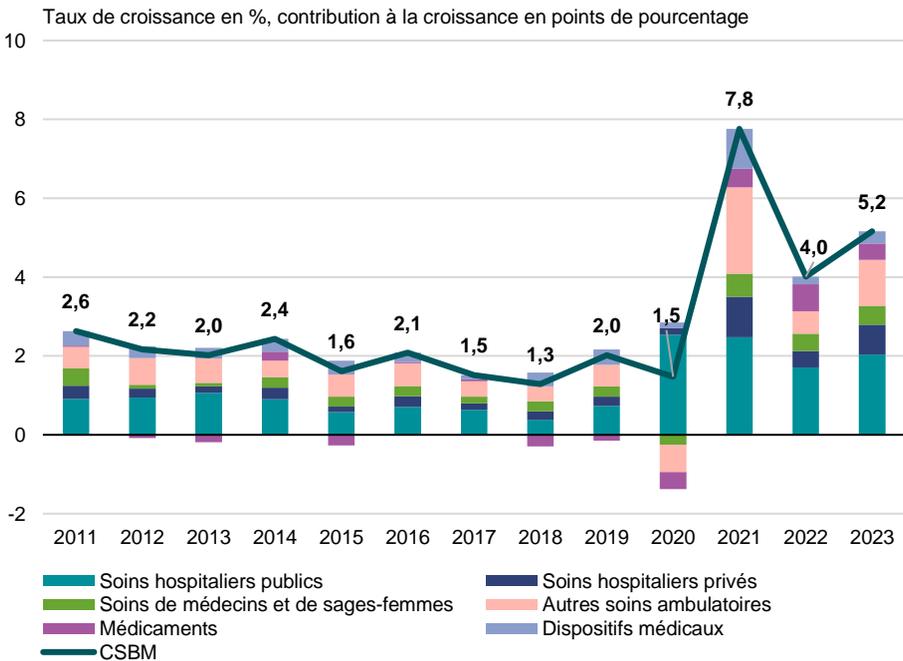
Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee et Statistique mensuelle de la CNAM pour les indices des prix.

En 2023, les soins hospitaliers demeurent le premier facteur de croissance de la CSBM en valeur

Entre 2012 et 2023, la CSBM progresse en moyenne de 2,8 % par an en valeur. Au cours de cette période, les soins hospitaliers constituent le premier facteur de croissance de la CSBM (graphique 3).

En 2023, tous les secteurs contribuent à la croissance de la CSBM en valeur. Les soins hospitaliers expliquent plus de la moitié de cette croissance (fiche 2) ; l'augmentation des soins hospitaliers en valeur est notamment portée par les salaires à l'hôpital et la montée des prix de l'énergie. Les soins de médecins, de sages-femmes et d'auxiliaires médicaux hors soins infirmiers augmentent également à un rythme soutenu (fiches 4, 5, 6 et 8), en accélérant.

Graphique 3 Contribution à la croissance de la CSBM en valeur



Source > DREES, comptes de la santé.

Le volume de l'activité en santé accélère en 2023

En 2023, l'activité en volume accélère (+3,9 %), après un net ralentissement en 2022 (+1,9 % après +8,2 % en 2021). Le secteur hospitalier contribue pour 1,4 point à l'évolution de la CSBM en 2023, les soins ambulatoires pour 1,3 point et les biens médicaux pour 1,2 point.

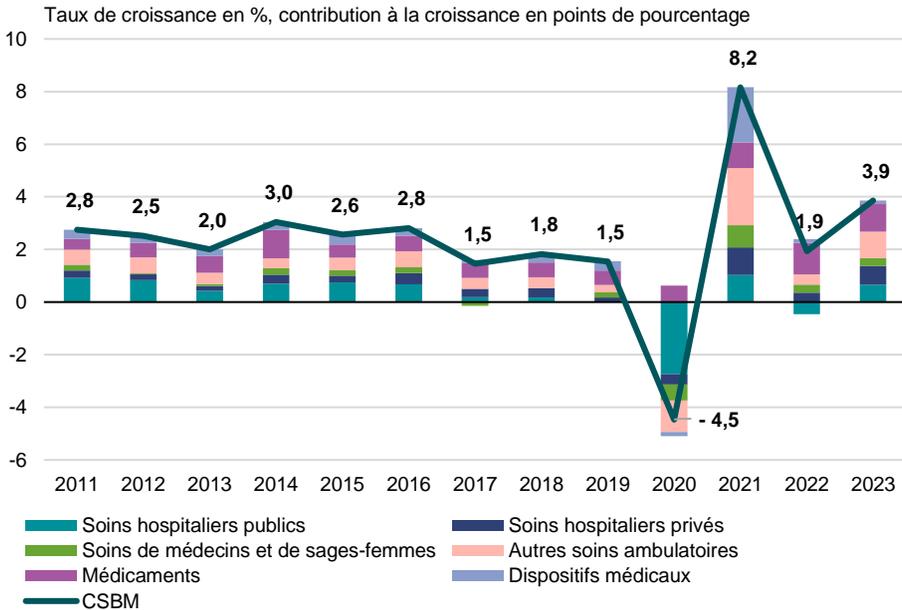
Les soins hospitaliers rebondissent en 2023 (+2,8 %) après une légère baisse en 2022 (-0,2 %). La baisse de 2022 s'explique par le repli de l'activité de l'hôpital public (-1,2 %), la hausse du nombre de séjours n'ayant pas compensé le recul des cas graves liés au Covid-19. En 2023, le volume d'activité du secteur public repart à la hausse (+1,8 %) : le nombre de séjours augmente notamment en raison de la hausse du taux d'hospitalisation à âge donné. Par ailleurs, l'activité accélère également dans les cliniques privées (+6,3 % en volume, après +3,1 % en 2022).

L'activité des secteurs relevant des soins ambulatoires progresse à nouveau en 2023 en volume. Les soins de médecins et de sages-femmes restent dynamiques (+2,9 % en 2023 comme en 2022). Cette

évolution est surtout portée par les soins des médecins spécialistes (+4,9 %) tandis que le taux de croissance de l'activité des médecins généralistes est proche de 0 (+0,2 % en 2023, après +3,2 % en 2022). Les autres soins ambulatoires contribuent à l'accélération de la CSBM en 2023 ; les soins dentaires et les soins des auxiliaires médicaux sont les deux principaux contributeurs à cette hausse : ils augmentent respectivement de 4,4 % et de 5,7 % en volume en 2023.

Les médicaments en ambulatoire sont l'un des seuls postes n'ayant pas reculé en volume en 2020, au déclenchement de l'épidémie de Covid-19. Ils progressent fortement depuis 2020 et continuent de le faire en 2023 (+7,8 % en 2023, +7,9 % en moyenne annuelle entre 2020 et 2023). Ce rythme de croissance est bien plus élevé que celui des années précédentes (+3,9 % par an entre 2011 et 2020). Cette hausse est portée par d'importantes progressions de dépenses pour plusieurs classes thérapeutiques, telles que les traitements des cancers, les immunosuppresseurs et les antidiabétiques. Enfin, après deux années marquées par les achats de masques et le déploiement du 100 % santé, le volume des dispositifs médicaux augmente peu en 2023 (+1,3 %).

Graphique 4 Contribution à la croissance de la CSBM en volume



Source > DREES, comptes de la santé.

Le prix de la CSBM ralentit en 2023, mais sa tendance demeure plus dynamique qu'avant la crise sanitaire

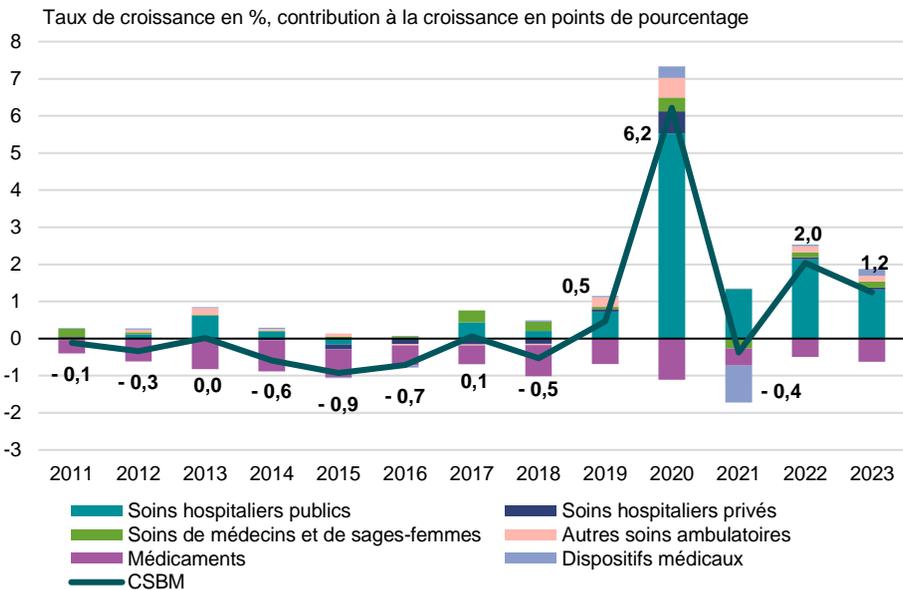
En 2023, le prix de la CSBM augmente de 1,2 % après 2,0 % en 2022 (graphique 5). Cette hausse reste néanmoins limitée, au regard du contexte inflationniste général : l'indice des prix à la consommation augmente de 4,9 % en 2023, après +5,2 % en 2022.

Le secteur hospitalier contribue pour 1,3 point à la hausse du prix de la CSBM, notamment en raison d'une hausse importante des prix des soins du secteur public (+3,6 %). La revalorisation du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 contribue à une augmentation de la rémunération des salariés à l'hôpital

public en 2023 ; s'y ajoute la hausse des prix de l'énergie, qui fait augmenter le prix des consommations intermédiaires (fiche 2). À l'inverse, les soins de ville, dont les tarifs sont régulés dans l'ensemble, contribuent peu à la croissance du prix de la CSBM (pour 0,2 point).

Les médicaments en ambulatoire contribuent de nouveau à la baisse du prix de la CSBM (-0,6 point en 2023). La baisse des prix des médicaments (-4,3 % en 2023, -4,1 % par an en moyenne entre 2010 et 2022) est due en partie à la progression continue des remises conventionnelles (fiche 12), effet qui s'ajoute à la baisse tendancielle du prix de vente des médicaments. ■

Graphique 5 Contribution à la croissance de la CSBM en prix



Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee et Statistique mensuelle de la CNAM pour les indices des prix.